

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2019 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Guillaume ROUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190329-D29-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,**VU** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,**VU** la délibération n° D1/19 du 20 février 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,**VU** l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2018 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2019,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : APPROUVE** les propositions du budget primitif 2019 de la Ville des Lilas détaillé dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.**ARTICLE 2 : DIT** que le budget est voté par chapitres et que certaines dépenses d'investissement sont votées par opérations.**ARTICLE 3 : PRECISE** que le budget primitif 2019 est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2018 et intégration des restes à réaliser d'investissement, au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.**ARTICLE 4 : DIT** que la reprise anticipée du résultat 2018 et l'intégration des restes à réaliser du budget principal se décomposent comme suit :Résultat d'investissement

Solde cumulé d'investissement : + 8 642 959, 20 €

Solde des reports 2018 : - 1 759 269, 41 €

Résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé : + 5 169 902, 20 € après intégration du solde des restes à réaliser.

ARTICLE 5 : DIT que la balance générale du budget de la Ville avec la reprise anticipée des résultats et intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	48 419 276, 49	43 249 374, 29
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 169 902, 20
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		48 419 276, 49	48 419 276, 49
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 207 568, 98	9 821 742, 19
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 759 269, 41	
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		8 642 959, 20
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		12 966 838, 39	18 464 701, 39
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		61 386 114, 88	66 883 977, 88

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190329-D29-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

29 MARS 2019

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le **02 AVR. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par : Voix pour : 29 Voix contre Abstentions : 3 NPPV

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190329-D29-19-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019
